

Assemblée communale du 10 décembre 2013**PROCES-VERBAL**

Présidence : Pascal Lauber

Présents : 30 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : M. Frédéric Dessarzin
M. Bernard Chappuis

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47 du 22.11.2013
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 45

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 17 avril 2013** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 45; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2014**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. **Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires** (ne sera pas lu. Il est à disposition auprès du secrétariat communal).
4. **Divers**

Pascal Lauber : lors de la dernière assemblée, une question nous avait été posée par Gérard Python concernant les déchets de la presqu'île et si une compensation financière du Groupe E pouvait intervenir. Le Groupe E entretient une bonne partie des abords du lac et ils estiment que cette participation est amplement suffisante. Au niveau légal, on ne saurait leur donner tort puisque l'art. 3 de la loi cantonale sur la gestion des déchets stipule que « les communes sont tenues d'éliminer les déchets dont le détenteur est inconnu ». On trouve également la confirmation de ceci à l'art. 2 de notre règlement communal qui dit que « la commune élimine les déchets des installations publiques et les déchets dont le détenteur est inconnu ». Sur le plan des chiffres, on utilise trois conteneurs par semaine durant environ trois mois (en fonction de la météo), ce qui fait environ une tonne de déchets, soit Fr. 500.00 par saison, le reste de l'année étant insignifiant.

Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 avril 2013

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 45 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 17 AVRIL 2013**

OUI A L'UNANIMITE

Tractandum 2 : Budget 2014

2.1 Présentation du budget 2014

La lecture du budget 2014 est donnée par Daniel Marchina, boursier ; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort 3 questions :

318.01 Frais organe de révision : Budget 2013 Fr. 3'200.00 Budget 2014 Fr. 3'500.00

1. **Dominique Pugin** : s'interroge quand à l'augmentation du budget 2014 concernant les frais de l'organe de révision.
Pascal Lauber : il s'agit de la TVA qui est incluse dans le montant.

2. **Christiane Comte** : demande combien de temps faut-il au corps des sapeurs pompiers pour arriver sur une intervention ?
Jacques Grandjean : il est prévu que 8 personnes arrivent dans les 15 minutes sur une intervention.
Christiane Comte : et pour une désincarcération ?
Jacques Grandjean : pour une désincarcération c'est le CR (centre de renfort) de Bulle qui est appelé.
Christiane Comte : pourquoi le corps des sapeurs pompiers de Morlon ne fusionne-t-il pas avec celui de Bulle ?
Pascal Lauber : Bulle ne le souhaite pas. Ils veulent un tout, c'est-à-dire qu'il faudrait que la commune de Morlon fusionne avec Bulle.

3. **Dominique Pugin** : il était prévu de refaire les vannes d'eau au-dessus de la propriété Schneuwly, qu'en est-il ?
Patrick Audemars : c'est en suspend pour le moment. Nous attendons le début des travaux Valtra-loc.
Jean-Pierre Macherel : il y a eu moins d'achat d'eau durant l'année ?
Patrick Audemars : nous n'avons pas eu besoin d'acheter d'eau, notre réserve étant suffisante.
Daniel Marchina : on constate aussi que les gens consomment moins d'eau.

Pascal Lauber :

Quelques informations concernant les charges liées du budget 2014 :

Niveau cantonal	Fr. 690'000.00 Soit 30%
Intercommunal	Fr. 624'700.00 Soit 28%
Total	Fr. 1'314'700.00 58%

Remarque sur les charges liées du budget 2013 :

Niveau cantonal	Fr. 672'000.00 Soit 30%
Intercommunal	Fr. 618'700.00 Soit 28%
Total	Fr. 1'290'700.00 58%

En comparaison avec l'an passé, c'est assez stable. Les comptes 2012 ont montré une proportion de 29 %, au niveau cantonal et de 24 % au niveau intercommunal.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

2.5 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

Pascal Lauber : aucune remarque n'étant formulée, l'approbation du budget 2014 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2014

OUI A L'UNANIMITE

Le budget 2014 est accepté.

Tractandum 3 : Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Présentation du règlement ci-dessous par Patrick Audemars

Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

L'assemblée communale de Morlon

Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RSF140.11);

Vu la loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (RSF 413.5.1);

Vu le règlement du 26 novembre 1991 d'exécution de ladite loi (RSF 413.5.11);

Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),

édicte :

Article premier - But et champ d'application

¹ Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires en faveur des parents domiciliés sur le territoire communal.

² Sont subventionnés les traitements dentaires des enfants soumis à la scolarité obligatoire et à l'école enfantine, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc.).

Article 2 - Aide financière de la commune

¹ L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un ou une médecin dentiste privé autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré l'entourant.

² Les prestations fournies par un médecin dentiste privé sont prises en compte jusqu'à concurrence du tarif du Service dentaire scolaire.

Ces prestations comprennent :

- a) les contrôles;
- b) les traitements conservateurs;
- c) les traitements orthodontiques*.

**Ces traitements sont facultatifs (art. 7 al. 1 de la loi)*

Article 3 - Contrôles et traitements conservateurs

Les frais des contrôles et de traitements conservateurs font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ».

Article 4 - Traitements orthodontiques

¹Les traitements orthodontiques font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ».

²Un montant maximal de Fr. 500.-- est fixé par enfant et par année.

³Aucune subvention n'est accordée dès que la fortune nette dépasse Fr. 60'000.--.

Article 5 - Voies de droit

¹ Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative : CPJA ; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

² Les décisions sur réclamation du conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Barème de réduction

Nbre enf. Anz. Kinder	jusqu'à/bis (revenu net)										Plus de / Mehr als
	35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grise = prise en charge complète par la commune

Catégorie 4 = 20 % à la charge des parents

3 = 40 %

2 = 60 %

1 = 80 %

Zone noire = 100 % à la charge des parents

Pascal Lauber : le conseil communal propose à l'assemblée d'adopter, tel que présenté, le règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF À LA
PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRAITEMENTS
DENTAIRES SCOLAIRES**

OUI A L'UNANIMITE

Le règlement est adopté.

Tractandum 4 : Divers

Présentés et expliqués par Pascal Lauber



Projet de la route du Lac



Légende

1. Début de Zone « interdiction de stationner »
2. Fin de zone « interdiction de stationner »
3. Place publique
4. Interdiction de circuler, bordiers autorisés (déjà signalé)



Déchetterie « verte »



Nouvel aménagement.



DIVERS

- **PAL**
- **Valtraloc**
- **Projet de centre sportif**
- **Abri PC**
- **Mobul**



PAL : aucune opposition n'a été déposée. Le dossier d'adaptation est déposé au SeCA depuis la mi-novembre 2013. D'ici environ 3 mois, celui-ci devrait être approuvé.

Valtraloc : à la suite du préavis favorable de l'Etat, nos mandataires planchent actuellement sur les dernières exigences du canton ainsi que sur différentes mesures (mobilité douce, arrêt de bus Mobul etc). Le détail de ce projet devra encore vous être présenté lors d'une séance extraordinaire.

Projet de centre sportif : le projet suit son cours. Une entreprise est actuellement mandatée afin d'étudier les différentes faisabilités de ce centre étant donné que cette procédure est soumise aux marchés publics. Actuellement se dessine une construction en deux étapes. La première, à la charge des communes, en ayant une patinoire et une piscine et la seconde au gré de l'entreprise privée.

Abri PC : nous avons modifié l'accès à l'abri. A cause de certains soucis, les serrures ont été changées. Les clés sont disponibles auprès du secrétariat communal afin de mieux contrôler l'accès.

Mobul : le départ depuis Morlon a été avancé de 1 minute pour partir à 05 et 35 de l'Eglise. Le tarif reste identique soit Fr. 2.70 pour les adultes. Changement également à noter, la fin de service à 21 h. (au lieu de 20 h.) du dimanche au jeudi.



Régionalisation des sports



Les buts de l'association sont de favoriser l'apprentissage et la pratique du sport ainsi que de mettre à disposition de la population les infrastructures sportives de base dont elle a besoin. Elle n'a aucun but lucratif.

Le détail des statuts vous a été présenté lors de l'assemblée de printemps et il faut encore savoir que Martine Gapany sera la déléguée de la commune dans cette association tandis que je prendrai place au sein du comité.



Commission des enfants

- Peter Jones
- Martine Gapany
- Gaël Micoulet
- Sibylle Dessarzin
- Anouchka Gobet a quitté la commission
- Isabelle Chatton Rauber l'a remplacée

Je rappelle que cette commission n'a rien à voir avec la commission scolaire Bulle-Morlon où notre commune est représentée par MM Audemars et Jones.

Cette commission des enfants est particulièrement active dans le village avec les organisations du camp de ski/vert, la cache aux œufs, la soirée disco, la sortie d'été, l'élaboration d'un calendrier et j'en oublie certainement...

Un grand merci à tous les membres de cette commission pour l'ensemble de vos activités qui sont fortement appréciées par la commune et la population.

Questions :

Jean-Pierre Macherel : je reviens sur la conciergerie de l'abri PC. La concierge s'occupe de l'entier de la conciergerie ou uniquement de la salle centrale ?

Pascal Lauber : uniquement de la salle centrale mais chaque locataire doit restituer le local propre.

Jean-Pierre Macherel : à mon avis, cela ne fonctionnera pas. Je propose que si Mme Mendes prend la conciergerie il faut qu'elle reprenne l'entier. Cela signifie y compris la salle devant le local de la jeunesse. Il faudrait qu'en cas de location par des tiers l'abri soit propre. Ainsi si elle devait constater que la jeunesse ne nettoie pas régulièrement elle peut avertir la commune.

Pascal Lauber : suite aux différents soucis avec la jeunesse, ils ont été mis devant leurs responsabilités ! Un responsable a été désigné et lui seul possède une clé qu'il garde chez lui. Lors de manifestations organisées dans le local, le responsable fournit la clé à une personne précise et ainsi pourra régler les soucis en cas de besoin.

Jean-Pierre Macherel : je n'ai rien contre la jeunesse. Mais par rapport à la gestion de base, si la jeunesse ne devait pas nettoyer et que la concierge avertit la commune, qui elle enverra une facture à la jeunesse, peut-être que le problème serait réglé.

Pascal Lauber : nous voulons éviter cela. Nous préférons que les jeunes se responsabilisent et qu'ils jouent la part de leur « contrat ».

Dominique Pugin : je trouve étrange que les WC ne soient pas nettoyés par la concierge.

Claudine Schneuwly : je désire soulever un problème concernant les WC car je me suis retrouvée un matin à devoir les nettoyer. Le problème est que le WC en lui-même était propre cependant les parois, les sols etc... étaient vraiment sales. En l'occurrence le responsable de la jeunesse pour le nettoyage est mon fils Antoine ! Il avait effectivement nettoyé les WC mais pour le reste ne serait-ce pas du domaine de la concierge du bâtiment à le faire ?

Pascal Lauber : on voudrait vraiment que les jeunes prennent leurs responsabilités. C'est un peu facile d'aller boire des verres et ensuite vomir dans les toilettes et attendre que la concierge vienne nettoyer.

Claudine Schneuwly : entendons-nous bien il n'y avait pas de vomi sur les murs.

Jean-Pierre Macherel : si moi je vais nettoyer les toilettes elles ne seront pas entièrement propres. C'est juste pour expliquer la finesse du nettoyage.

Pascal Lauber : lors de locations, la concierge va contrôler l'état de l'abri juste avant. Et, sauf erreur, le responsable de la jeunesse est aussi tenu au courant des locations. Pour les toilettes, nous allons tenter notre solution et si cela ne devait pas fonctionner nous aviserons différemment. On constate aussi que beaucoup de choses manquent dans la cuisine. Nous venons de faire un inventaire et allons compléter le matériel manquant.

Dominique Pugin : pour rappel, l'intersociété avait participé à l'achat de vaisselle.

Pascal Lauber : aucune demande de participation ne sera adressée à l'intersociété.

Sébastien Charrière : vous avez prévu un montant de Fr. 30'000.00 en 2014 pour la réparation de la route de la Cure, vous allez faire les travaux en même temps que Valtraloc ou c'est prévu pour 2014 ?

Pascal Lauber : l'idée c'est de faire quelque chose en 2014. Mais, il n'y aura pas la totalité des Fr. 30'000.00 pour cette route. Il y aura aussi d'autres raccords prévus dans le village.

Sébastien Charrière : le gros souci c'est entre chez moi et la famille Moret. Je pense qu'il faudrait élargir la route car il y a pas mal d'ornières suite au passage des camions qui viennent de la boucherie.

Pascal Lauber : le responsable du dicastère a enregistré.

Jean-Pierre Macherel : il n'y avait pas eu une discussion qui disait qu'après la construction des immeubles il y aurait une participation pour la réfection de la route suite au passage des camions pour le chantier ?

Pascal Lauber : nous allons étudier la chose.

Jacques Grandjean : dans le cadre de la limitation de la route à la presqu'île, il faudra veiller à mieux signaler l'accès au lac. Je pense que c'est à cause des GPS mais il y a énormément de voitures qui empruntent la route de la Caja alors que celle-ci n'est pas autorisée.

Pascal Lauber : nous prenons bonne note et allons faire le nécessaire. Il est vrai qu'au niveau GPS c'est très compliqué. Nous avons également un problème avec les camions qui allaient sur la route de Broc à l'usine Nestlé. Cette année nous avons reçu un courrier de Nestlé qui nous informe qu'ils ont discuté avec Garmin, qui est une entreprise GPS pour camion très connue afin qu'il supprime la route de Broc de leur itinéraire et que ce dernier serait d'accord. C'est positif mais concrètement nous ne savons pas quand cela va changer.

Avant de terminer cette assemblée, j'aimerais encore adresser un sincère MERCI aux personnes qui s'investissent pour la commune ainsi qu'à Bob pour son activité tout au long de l'année. Quand à mes collègues que je côtoie chaque semaine, cela fait déjà presque 3 ans que je bénéficie de vos compétences et de l'excellent travail que vous réalisez. C'est pour moi un plaisir de vous retrouver le lundi et je remercie Patrick, Martine, Samuel, David, Françoise, Sandrine et Daniel pour votre engagement.

La parole n'étant plus demandée, Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h20 et remercie les citoyennes et citoyens présents et les convie pour une amicale verrée préparée par nos soins étant donné que nous sommes mardi et que le Restaurant le Gruyérien est fermé.